

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

### **DÉLIBÉRATION n° 2013/10/22-05**

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 22 octobre 2013, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

***Vu** le Code de l'Education, notamment l'article L712-4, relatif à l'exercice du pouvoir disciplinaire dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, et les articles R712-9 à R712-46 relatifs à la discipline dans les Universités,*

***Vu** les statuts de l'Université d'Aix-Marseille, adoptés par l'assemblée constitutive provisoire en sa séance du 14 octobre 2011 modifiés,*

***Vu** la délibération du conseil d'administration en date du 10 janvier 2012 portant élection de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des usagers,*

***Vu** la délibération du conseil d'administration en date du 22 janvier 2013 portant élection de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des enseignants-chercheurs,*

### **DÉCIDE :**

#### **OBJET : Composition des sections disciplinaires du conseil d'administration**

La composition complète des deux sections disciplinaires du conseil d'administration est annexée à la présente délibération.

#### **Article 1 - Section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des usagers – Collège des professeurs des universités ou personnels assimilés**

M. Marc PENA vient compléter le collège des professeurs des universités ou personnels assimilés de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des usagers.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **Article 2 - Section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des usagers – Collège des maîtres de conférences ou personnels assimilés**

Mme Caroline MAURIAT vient compléter le collège des maîtres de conférences ou personnels assimilés de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des usagers.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **Article 3 - Section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des usagers – Collège des usagers**

Le collège des usagers de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des usagers est composé :

- d'une part, pour les membres titulaires, des membres du conseil d'administration élus au titre de représentants des usagers titulaires, soit :
  - M. Niels BERNARDINI,
  - M. Thomas CAVANNA,
  - Mme Julie EL MOKRANI TOMASSONE,
  - Mme Solène MATTILIN,
  - M. Sébastien TARIQ.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

- D'autre part, pour les membres suppléants, des membres du conseil d'administration élus au titre de représentants des usagers suppléants, soit :
  - M. Baptiste BERARD,
  - Mme Mélodie DUBOIS,
  - M. Valentin LAMY,
  - Mme Adela MAHBOUBI.

**Cet article ne fait pas l'objet d'une délibération du conseil d'administration.**

### **Article 4 – Collège des personnels titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires**

Aucune modification n'est apportée concernant le collège des personnels titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires.

**Cet article ne fait pas l'objet d'une délibération du conseil d'administration.**

### **Article 5 - Section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des enseignants-chercheurs - Collège des maîtres de conférences ou personnels assimilés titulaires**

Mme TREBUCHON et M. KERAMIDAS viennent compléter le collège des maîtres de conférences ou personnels assimilés titulaires de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des enseignants-chercheurs.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **Article 6 - Section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des enseignants-chercheurs – Autres collègues**

Le collège des autres enseignants chercheurs, titulaires est supprimé.

Aucune modification n'est apportée concernant le collège des professeurs des universités ou personnels assimilés et le collège des personnels titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires.

**Cet article ne fait pas l'objet d'une délibération du conseil d'administration.**

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 26

Fait à Marseille, le 22 octobre 2013

  
Yvon BERLAND  
Président de l'Université d'Aix-Marseille



## Composition des sections disciplinaires du conseil d'administration

Vu le Code de l'Éducation, notamment l'article L712-4, relatif à l'exercice du pouvoir disciplinaire dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, et les articles R712-9 à R712-46 relatifs à la discipline dans les Universités,

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 10 janvier 2012 portant composition de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des usagers,

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 22 janvier 2013 portant composition de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des enseignants-chercheurs,

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 22 octobre 2013 complétant la composition des sections disciplinaires du conseil d'administration,

### Composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs

#### Collège des professeurs des universités ou personnels assimilés (dans l'ordre)

- 1 – M. Didier LAUSSEL
- 2 – M. Marc PENA
- 3 – Jean-Paul CAVERNI
- 4 – Mme Elisabeth GUAZZELLI
- 5 – M. Michel PROVANSAL
- 6 – M. Jean-Paul MOATTI

#### Collège des maîtres de conférences ou personnels assimilés titulaires (dans l'ordre)

- 1 - M. Jean-Philippe AGRESTI
- 2 - Mme Laurence FERAY
- 3 - Mme Caroline MAURIAT
- 4 - M. Nicolas MORALES
- 5 - M. Olivier KERAMIDAS
- 6 - Mme Agnès TREBUCHON

#### Collège des personnels titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires (dans l'ordre)

- 1 - Martine CONIO, Professeur Certifié à l'IUFM,
- 2 - Tom GRAINGER, PRAG au sein du Centre Interdépartemental d'Enseignement des Langues de Luminy (UFR Sciences),
- 3- Jean-Pierre LAPEBIE, Professeur Certifié à l'IUFM.

*M. Didier LAUSSEL est Président de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des enseignants-chercheurs.*

<b>Composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers</b>
---

Collège des professeurs des universités ou personnels assimilés (dans l'ordre)

- 1 - Didier LAUSSEL
- 2 - Marc PENA

Collège des maîtres de conférences ou personnels assimilés (dans l'ordre)

- 1 - Jean-Philippe AGRESTI
- 2 - Caroline MAURIAT

Collège des personnels titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires

Tom GRAINGER

Collège des usagers

*Titulaires*

Niels BERNARDINI  
Thomas CAVANNA  
Julie EL MOKRANI TOMASSONE  
Solène MATTLIN  
Sébastien TARIQ

*Suppléants*

Baptiste BERARD  
Mélodie DUBOIS  
Valentin LAMY  
Adela MAHBOUBI

*M. Didier LAUSSEL est Président de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des usagers.*